

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès
Comité Interministériel de Pilotage de la SDR
Secrétariat Exécutif

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

NIGER

Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

D*epuis le déclin du secteur minier d'uranium, le secteur primaire au Niger, qui occupe plus de 80% de la population active, est devenu le principal pôle économique du pays. Ce secteur contribue pour 41% du Produit Intérieur Brut (PIB) et a connu une croissance moyenne de 6,4% par an sur la période 1995–2007. Mais cette croissance est volatile avec une hausse de 1,7% en 2007*

contre celle de 7,7% en 2006. Cette variabilité reflète le ralentissement de la production agricole, qui n'a progressé que de 0,7% en 2007 contre 12,4% en 2006, et sa vulnérabilité aux variations climatiques. Le potentiel agro-sylvopastoral du Niger est largement sous-exploité et contribue en deçà de ses capacités à l'économie nationale.

La majorité de la production du sous-secteur agricole est destinée à assurer la sécurité alimentaire des ménages et la commercialisation des produits agricoles, qui est composée des surplus de production et des réponses à un

besoin ponctuel de liquidités, est faible. Les cultures vivrières représentent environ 76% de la production agricole et sont dominées par le mil, le sorgho et le riz. Mais, les rendements de ces différentes cultures restent très faibles et très fluctuants avec une croissance de la production fondée essentiellement sur l'augmentation des superficies. En effet, les cultures restent fortement tributaires des variations pluviométriques dont les déficits sont de plus en plus récurrents, quasiment une année sur trois.

Par ailleurs, les pratiques culturales sont en grande partie manuelles avec un faible niveau d'intensification. Les effets conjugués d'une faible fertilisation, de la réduction des jachères et l'extension de l'agriculture sur les terres marginales favorisent l'érosion hydrique et éolienne. Le potentiel hydrique national est sous exploité.

En dépit du déficit de la balance commerciale agricole, le Niger présente un avantage comparatif dans l'exportation de certains produits spécifiques tels que l'oignon, le bétail, les cuirs et peaux, le niébé, le coton, le sésame, le souchet, le poivron, l'ail et le henné. Ces filières ne semblent guère souffrir de la concurrence extérieure sur les marchés nationaux; de plus, l'appartenance du pays à plusieurs organisations d'intégration économique régionale, la proximité du marché du Nigeria, l'appréciation de ces produits, le développement des tanneries et l'AGO (African Growth and Opportunity Act), constituent des opportunités à saisir.

Le revenu national brut par habitant est évalué aux alentours de 234 dollars américains en 2004. Le PIB par tête a baissé de 3,1% par an entre 1981 et 1991 à 0,4 par an de 1991 à 2001. Environ 62% de la population Nigérienne est pauvre avec une consommation en-dessous de 2.100 calories par jour. L'insécurité alimentaire est chronique, généralement plus forte dans la zone agropastorale. Depuis 1990, les prévalences de malnutrition sous toutes ses formes (chroniques ou sévères) dépassent les seuils critiques de la nomenclature internationale de l'OMS.

STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Le Niger vise à réduire la pauvreté à l'horizon 2015 de 66% à moins de 52% de la population. Dans cette perspective, elle assigne au secteur rural un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique. Il est attendu une croissance de près de 5% par an du PIB du secteur agro-sylvo-pastoral. La réalisation de cet objectif global passe par un certain nombre d'objectifs spécifiques (intermédiaires) liés aux quatre axes stratégiques ci-après: la création d'un cadre macro-économique stable; le développement des secteurs productifs; l'accès des pauvres aux services sociaux de base; la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

La Stratégie de Développement Rural

Pendant que s'élabore la SRP, le gouvernement du Niger a également élaboré une Stratégie de Développement Rural (SDR) qui est un prolongement de la SRP et qui en précise et détaille tous les aspects relatifs au secteur rural. Cette SDR a été finalisée en 2005. L'objectif général assigné à la SDR est de réduire l'incidence de la pauvreté rurale à l'horizon 2015, en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles. Les principaux enjeux du développement rural ont conduit à formuler les objectifs spécifiques comme suit: accroître les revenus en zone rurale en accroissant la production en maintenant la rémunération des produits en zone rurale; commercialiser les excédents en profitant des niches à l'exportation; réduire l'insécurité alimentaire en assurant un certain niveau d'autosuffisance alimentaire; investir en zone rurale et fournir des services publics; assurer une gestion durable des ressources naturelles; améliorer la capacité de gestion du secteur rural. La réponse aux enjeux se fera en conformité avec certains principes tels que: la promotion de l'initiative privée; la pertinence de l'action publique; la concertation et le partenariat; la promotion de la bonne gouvernance; l'inscription dans le processus de décentralisation; une approche volontariste de l'investissement dans le secteur.

L'établissement d'un cadre économique favorable à la croissance de la production en zone rurale, la prévention des crises et la préservation du futur capital naturel et humain et le renforcement des capacités constituent les grandes orientations stratégiques pour le développement rural. On convient toutefois de présenter la stratégie en trois axes : i) favoriser l'accès des producteurs aux opportunités économiques ; ii) prévenir les risques, atténuer les effets des crises et gérer durablement les ressources naturelles ; iii) renforcer les capacités des organisations rurales.

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT SOUS LA SRP/SDR

Quatorze programmes ont été identifiés et ils constituent les grandes unités opérationnelles de la SDR, dans lesquelles devront s'insérer progressivement les nombreuses activités en cours, qui contribuent déjà à la réalisation des objectifs de la SDR, ainsi que les actions futures. Ces programmes sont composés de dix programmes structurants et de quatre programmes sectoriels prioritaires.

Développement local et communautaire

L'objectif global du programme est d'accompagner le processus de développement local et régional à travers

le renforcement des capacités et de la maîtrise d'ouvrage locale.

Gouvernance locale des ressources naturelles

Le programme vise la valorisation et la gestion des ressources naturelles de manière durable.

Organisations professionnelles et structuration des filières

Cadres de concertation interprofessionnels : L'objectif global du sous-programme est d'impliquer les acteurs des filières dans les actions visant à stimuler le développement des filières ASP.

Renforcement et structuration des organisations de producteurs : L'objectif global de ce sous programme est la promotion de l'organisation et de la professionnalisation des producteurs.

Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux : Le sous-programme a pour objectif de créer les conditions de mise en marché des produits et de fournir aux acteurs les outils nécessaires.

Renforcement des capacités des agents économiques et développements du tissu économique rural : L'objectif global du sous-programme est de renforcer les capacités des agents économiques pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

Infrastructures rurales

Infrastructures hydro-agricoles : L'objectif global du sous-programme est de doubler la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole en la portant de 14% actuellement à 28% en 2015.

Infrastructures de transport : L'objectif global du sous-programme est de désenclaver les zones de productions agro-sylvo-pastorales en vue de redynamiser les échanges socio-économiques. Le désenclavement des zones rurales est une des conditions prioritaires à l'émergence d'un développement rural durable basé sur les échanges, la commercialisation des produits, et l'amélioration du cadre de vie des populations.

Infrastructures de communication : Le sous programme doit contribuer dans le cadre de la politique de décentralisation et de déconcentration à ce que la communication joue un rôle actif pour le développement économique et social dans le pays. L'objectif global du sous programme

est donc de contribuer à améliorer l'accès des ruraux aux moyens de communication modernes.

Electrification rurale : L'objectif global est d'accroître les taux d'accès aux énergies renouvelables pour le développement de l'économie et l'amélioration des conditions de vie des populations rurales.

Systèmes financiers ruraux

L'objectif global du programme est d'accroître la couverture des services financiers à 15% en milieu rural par le développement de la micro finance et la création d'une banque de développement agricole.

Recherche-formation-vulgarisation

L'objectif global est de contribuer à l'amélioration des performances du secteur rural par la mise au point et l'adoption de technologies adaptées aux besoins des utilisateurs et par la formation des acteurs du développement rural.

Renforcement des institutions publiques du secteur rural

Restructuration des institutions publiques du secteur rural : L'objectif global du sous-programme est d'améliorer la gestion du secteur rural dans la perspective de la décentralisation.

Systèmes d'information et connaissance du secteur rural : L'objectif global du sous-programme est de contribuer à l'élaboration et au pilotage de la politique de développement rural par la production d'une information actualisée, fiable et transparente, basée sur une bonne connaissance du secteur.

Eau potable et assainissement

Le programme vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; il concernera l'ensemble du territoire rural.

Réduction de la vulnérabilité des ménages

Prévention et gestion des crises et catastrophes naturelles : L'objectif global du sous-programme est de prévenir et atténuer les crises alimentaires et les autres catastrophes naturelles. Il cherche à réduire la prévalence et l'impact des crises alimentaires en préservant l'accessibilité des ménages à une alimentation de base et en renforçant leurs capacités à faire face aux risques.

Santé-nutrition : L'objectif global du sous-programme est de garantir aux populations rurales une alimentation satis-

faisante sur le plan nutritionnel et la possibilité d'être et de rester en bonne santé.

Augmentation des revenus des plus vulnérables :

L'objectif global du sous-programme est de garantir aux populations vulnérables des revenus minimaux pour leur permettre d'améliorer leur accès monétaire à la nourriture. La particularité de ce sous-programme est que les actions y sont ciblées.

Préservation de l'environnement

Le programme interviendra sur l'ensemble du territoire nigérien, son objectif global étant de préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu.

Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation

L'objectif global assigné au programme est de contribuer à la sécurité alimentaire par le développement de l'irrigation. La finalité étant de refonder les bases de l'économie rurale, à travers la relance de la production rurale.

Résultats attendus :

- les superficies irriguées passent de 85.000 ha à 160.000 ha à l'horizon 2015 ;
- un bilan alimentaire complet est établi chaque année à compter de 2008 ; la disponibilité en céréales sèches accrue au moins de 10% à l'horizon 2010 ;
- l'accessibilité améliorée par un relèvement du revenu monétaire moyen par ménage rural de 35.000 FCFA à 50.000 FCFA à l'horizon 2015.
- le volume des exportations agricoles double à l'horizon 2015
- le volume des importations alimentaires est réduit de moitié à l'horizon 2010
- le déficit de la balance commerciale des produits agricoles et alimentaires est réduit de moitié d'ici 2015.
- Le nombre de fermiers atteint au moins 10.000 individus à l'horizon 2015
- Le pourcentage des fermes viables avoisine 100% en 2015
- Au moins une unité agro-industrielle et de transformation des produits agricoles est créée chaque année à compter de 2007.

Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux

L'objectif global du programme est d'aménager l'espace pastoral et de sécuriser les systèmes pastoraux. Le programme a pour but de faciliter l'aménagement des aires de parcours pastorales en vue d'un développement technique, économique et social de ces zones.

Restauration des terres et reboisement

Le programme prioritaire vise à inverser la tendance à la dégradation généralisée des terres et du couvert végétal. Il ambitionne l'amélioration significative du capital productif des ressources naturelles et répond aux attentes de la stratégie et du plan d'action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles.

Kandadji – régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du Niger

L'objectif principal de ce programme est de contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à la régénération du milieu naturel, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en eau et en énergie. .

LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), qui représentent la somme des budgets-programmes du secteur pour une période considérée, permettront de préciser sur une base triennale le chiffrage des programmes et de revoir les priorités. Le financement nécessaire au plan d'action de SDR sur la période 2006–2009 est de 766 milliards de FCFA et de 1.100 milliards sur la période 2010–2015. Globalement, le financement estimé est de 1,9 mille milliards de FCFA d'ici à 2015.

Suite à l'adoption de la SDR, un dispositif de pilotage a été mis en place pour mieux coordonner les activités dans le secteur rural. Ce dispositif se compose des quatre ministères du secteur rural: le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC), le Ministère du Développement Agricole (MDA), le Ministère des Ressources Animales (MRA) et le Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (MHE/LCD). A ceux là s'ajoute: le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé (MCI/PSP), le Ministère des Finances et de l'Economie (MFE), le Haut Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) et le Cabinet du Premier Ministre (CPM) qui est en charge du développement durable (CNEDD) et de la prévention et gestion des crises alimentaires (CCA et SAP).

Le **Comité Technique de Développement Rural (CT-DR)** a été créé pour servir de structure de concertation entre tous les acteurs du développement rural, de promotion de la SDR et de conseil.

Le **Secrétariat Exécutif de la SDR (SE/SDR)** a été créé pour servir de structure de coordination de la mise en œuvre de la SDR, de son suivi-évaluation et de la préparation des évolutions institutionnelles et opérationnelles souhaitables.

LIEN ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU NIGER ET ECOWAP/PDDAA

Le Système Nationale de la Recherche (SNRA) a eu du succès dans la mise au point de nouvelles technologies et de nouvelles semences, dont les transferts aux producteurs sont limités. Les principales contraintes de la recherche agricole sont, entre autres, la multiplicité des structures chargées de la recherche et l'insuffisance de coordination qui rend difficile l'adoption d'un programme cohérent et suivi de la recherche.

Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) est un Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA) qui comprend le Stock National de Réserve (SNR) de céréales et un Stock Financier ; la Commission Mixte de Concertation Etat-donateurs (CMC) qui est une instance de coordination et de décision; le Fonds d'Intervention (FI) destiné à financer toutes les actions d'atténuations de crises et s'articule autour du Fonds Commun des donateurs et des Fonds de Contrepartie de l'aide alimentaire; et la Cellule des Crises Alimentaires (CCA), qui est rattachée au cabinet du Premier Ministre, assure le secrétariat exécutif de la Commission Mixte et coordonne techniquement le dispositif.

Le volet agricole du NEPAD, c'est-à-dire le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains, qui ont pris, à Maputo en 2003 l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de fonctionnement de leur pays respectif au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP), dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté. dans les États membres a été adopté en janvier 2005, sert de cadre de mise en œuvre de PDDAA dans la sous-région.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier, le PNIA qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau nationale voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement.

Tableau 1: Coûts de programmes d'investissement SDR

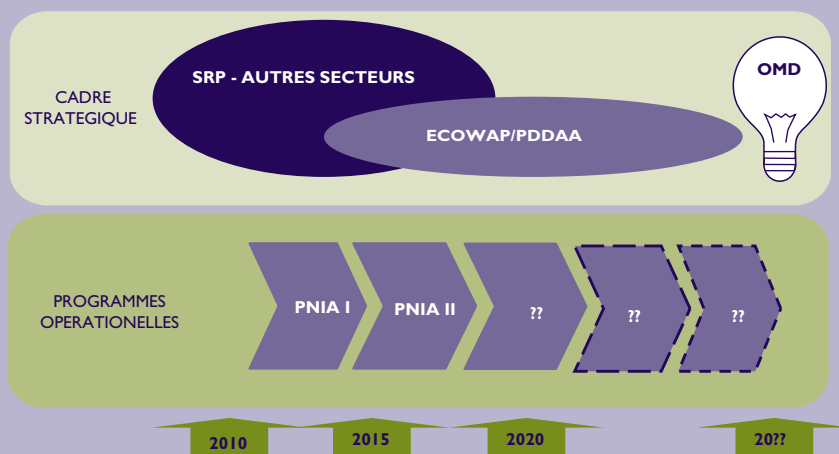
Programmes et sous-programmes	Coûts 2006–2009 (Milliards de FCFA)	Coûts 2010–2015 (Milliards de FCFA)
1. Développement local et communautaire	90	135
2. Gouvernance locale des ressources naturelles	19	37
3. Organisations professionnelles et structuration des filières	24,6	32,5
4. Infrastructures rurales	94,3	156,4
5. Systèmes financiers ruraux	9,6	12,2
6. Recherche-formation-vulgarisation	6,6	10,3
7. Renforcement des institutions publiques du secteur rural	5,1	5,7
8. Eau potable et assainissement	148,5	272,5
9. Réduction de la vulnérabilité des ménages	47,3	72
10. Préservation de l'environnement	21	32
11. Lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'irrigation		147
12. Aménagement pastoral et sécurisation des systèmes pastoraux	30,5	23
13. Restauration des terres et reboisement	141	221,5
14. Kandadji – régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du Niger		139,8
TOTAL (2006–2015)		1922,4

De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national.

L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2 : *Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : performance récente et perspectives*) est d'ajouter de la valeur aux efforts gouvernementales de croissance et de la réduction de la pauvreté en cours par une traduction chiffrée des cinq scénarios de développement agricole : i) une

continuation des tendances actuelles ; ii) une réduction de la pauvreté de 66 à 52% en 2015, comme prévue dans le SDR, en intervenant dans toute l'agriculture ; iii) l'atteinte d'objectif PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole ; iv) l'atteinte d'objectif d'OMDI de réduire en moitié à l'horizon 2015 en intervenant dans toute l'agriculture ; v) l'atteinte d'objectif d'OMDI en 2020 en intervenant dans toute l'agriculture.

Graphique I : Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, SRP, SDR, et PNIA



Définitions et descriptions

SRP (La Stratégie de Réduction de la Pauvreté) : Une stratégie nationale à long-terme (2015) qui vise à diminuer l'incidence globale de la pauvreté en créant les conditions d'un développement économique et social durable garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles.

ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine) : Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

SDR (La Stratégie de Développement Rural) : Traduction de la SRP dont elle précise et détaille tous les aspects relatifs au secteur rural.

PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole) : Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

Relations entre les programmes

PDDAA : Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

ECOWAP : Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

SDR : Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

PNIA : Traduit les priorités définies dans la SDR en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA et en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Niger avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU NIGER

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural (CIP/SDR) ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

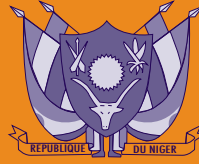
Personnes Ressources : Mr Adamou Danguioua, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère du Développement Agricole ; Mme Ibrah Salamatou ; Directrice des Statistiques du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Mme Maikoréma Zeinabou, Secrétaire Exécutive de la SDR ; Dr Baaré Amadou, Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès
Comité Interministériel de Pilotage de la SDR
Secrétariat Exécutif

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

NIGER

Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : performance récente et perspectives

L'objectif du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des pays individuels là où c'est nécessaire, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté sont atteints. Pour cela, il sera nécessaire de réexaminer les efforts antérieurs, actuels et émergents par rapport aux objectifs. Pour y arriver, il faudra :

- Passer en revue la croissance récente du secteur agricole et identifier les perspectives en termes de croissance et de réduction de la pauvreté, sur la base des tendances observées
- Comparer ces résultats à l'objectif de croissance de 6% du secteur agricole, défini dans le cadre du programme de l'ECOWAP/PDDAA.
- Les évaluer par rapport à l'Objectif du Millénaire pour le Développement qui consiste à réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour d'ici à 2015 (OMD1).
- Evaluer les perspectives pour réaliser ces deux objectifs (OMD et ECOWAP/PDDAA) et analyser les implications pour la croissance future du secteur et pour les stratégies de réduction de la pauvreté au cas où ces deux objectifs ne seraient pas atteints.

LE NIGER

EST-IL EN VOIE DE RÉALISER LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DE L'ECOWAP/PDDAA?

L'analyse qui suit présente une estimation chiffrée des préalables et résultats potentiels en terme de croissance et de réduction de pauvreté de cinq scénarios de développement agricoles différents: i) une continuation des tendances actuelles dans le secteur; ii) une mise en œuvre effective de la SDR pour atteindre son objectif de réduction de pauvreté de 66 à 52% en 2015; iii) la réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole; iv) la réalisation de l'objectif OMD1 de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015; et v) la réalisation de ce dernier objectif non en 2015 mais en 2020.

Performances récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs de l'ECOWAP/PDDAA

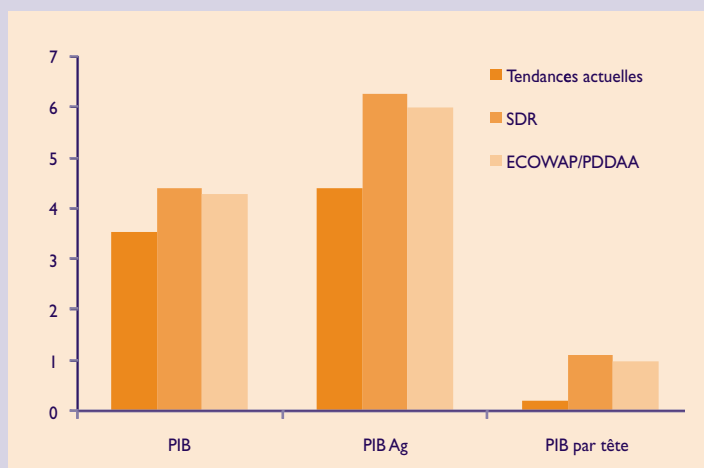
Au Niger, la croissance moyenne entre 2002 et 2007 s'est située à 4,5% pour l'agriculture et 4,6% pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant en dessous de 2%. Durant cette période, la croissance du secteur primaire a été plutôt éphémère, enregistrant une hausse de 1,7% en 2007 contre 7,7% en 2006. Cette forte décélération du secteur est essentiellement imputable au ralentissement de la production agricole qui progresse de 0,7% en 2007 après une croissance de 12,4% en 2006.

Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques de croissance dans le secteur agricole d'ici à 2015 devraient se résumer comme suit:

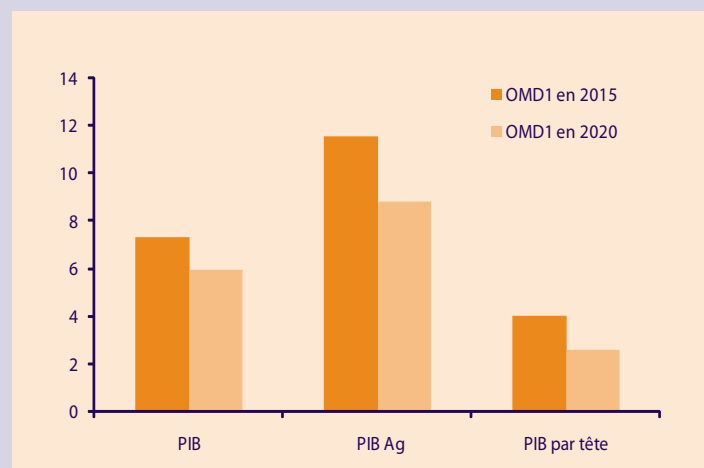
1. Une stabilisation de la croissance annuelle de la productivité totale des facteurs par rapport aux périodes 1990–94 et 2002–06. Cette croissance se situe à 4,2% pour les cultures vivrières et de rente irriguées, 2,4% pour les cultures vivrières et de rente pluviales, 2,5% pour l'élevage, 2,0% pour les forêts et 0,5% pour le secteur non-agricole.
2. Un taux d'extension du stock de terres irriguées de 0,96% et du stock de terres non-irriguées de 1,9%, conduisant à une extension globale des terres irriguées et pluviales de, respectivement, 10,5 et 2 751 milliers d'hectares et à un stock de terres irriguées et pluviales total de, respectivement, 105,8 et 14 710,5 milliers d'hectares en 2015.
3. Un taux d'expansion du stock de main d'œuvre non-qualifiée de 2,0% et du stock de main d'œuvre qualifiée de 3,0%.

Dans un contexte ainsi défini, les taux de croissance future dans un scénario tendanciel se chiffreraient à 3,5% par an pour l'ensemble de l'économie globale et à 4,4% par an pour le secteur agricole, soit une croissance de revenu par habitant de 0,2% (Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole tel que préconisé dans l'ECOWAP/PDDAA. Le taux de croissance agricole sous le scénario tendanciel est aussi insuffisant pour permettre une réduction significative du taux de pauvreté en 2015. Selon les projections présentées dans le Graphique 2a, la réduction des taux de pauvreté en milieu rural et sur l'ensemble du pays ne dépasserait pas 10% si les tendances actuelles du secteur agricole se maintenaient jusqu'en 2015. Etant donné que le

Graphique 1a : Taux de croissance annuel entre 2004 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b : Taux de croissance annuel entre 2004 et 2015 selon les différents scénarios (%)



niveau de population aura augmenté durant la même période, le nombre absolu de pauvres devrait augmenter de 2,5 million pour tout le pays d'ici à 2015 (Graphique 3a). En plus, et comme le démontre le Graphique 2a, même un taux de croissance du secteur agricole de 6% ne serait pas suffisant pour la réalisation de l'objectif OMD I en 2015 ou 2020.

LES STRATÉGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ D'ECOWAP/PDDAA?

Vue d'ensemble des objectives stratégiques gouvernementales du secteur agricole

Les objectifs du secteur agricole de gouvernement Nigérien sont exposés dans deux documents stratégiques : la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) et la Stratégie de Développement Rurale (SDR). La SRP a comme objectif de réduire la pauvreté de 66% à moins de 52 d'ici à 2015. La SDR constitue une déclinaison sectorielle de la SRP. Dans le cadre de la SRP, le secteur rural constitue le principal moteur de la croissance économique. Dans cette optique, il s'agit d'accélérer la croissance économique et de préserver la stabilité économique à moyen et long terme grâce au développement des filières agro-sylvo-pastorales et à la diversification des activités non agricoles des ménages ruraux. Même si le sous-programme infrastructures hydro-agricoles vise

l'amélioration de la contribution de l'agriculture irriguée au PIB agricole, en le doublant de 14% actuellement à 28% en 2015, le plan d'action SDR n'établi pas des objectifs quantitatifs en matière de production. L'objectif à long terme de la SDR est de réduire la pauvreté en intervenant dans l'ensemble du secteur agricole.

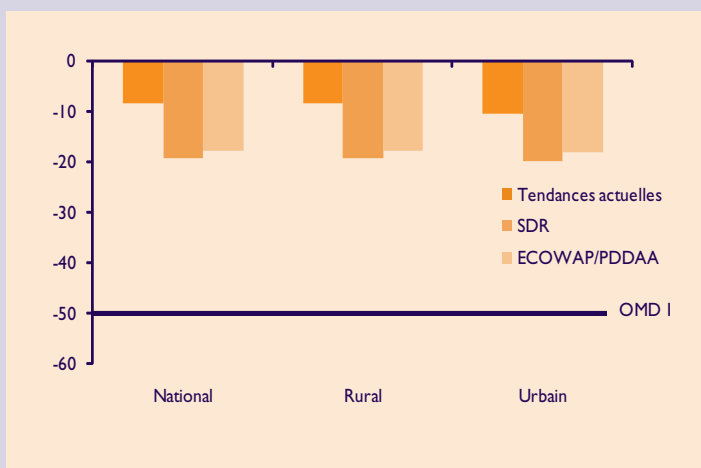
Croissance projetée et résultats pour la réduction de la pauvreté des stratégies gouvernementales

Les résultats des scénarios (Graphique 1a) indiquent que la croissance aux taux projetés pour la SDR permettrait au Niger d'atteindre les objectifs de l'ECOWAP/PDDAA de croissance agricole de 6%. La mise en œuvre satisfaisante de la SDR doit permettre un taux de croissance moyen de 4,4% du PIB global et de 6,4% du PIB agricole. Le PIB par tête augmenterait de 1,1% et contribuerait à une réduction de la pauvreté de 20% (Graphique 2a), soit deux fois plus que le prolongement des tendances actuelles sans la SDR. Toutefois, le Graphique 3a montre que le nombre absolu de pauvres augmenterait même avec la mise en œuvre de la SDR. Bien qu'atteignant 20%, la réduction de la pauvreté ne serait toujours pas suffisante pour réaliser l'objectif OMD I qui est une baisse du taux de pauvreté de 50% d'ici 2015 (Graphique 2a).

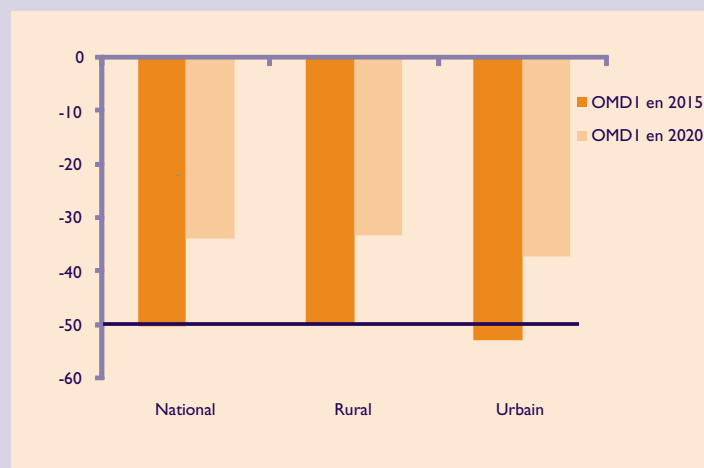
Taux de croissance requise pour atteindre l'objectif d'OMDI au Niger en 2015 ou 2020

Le taux de croissance agricole moyenne nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015 (Graphique 1b) se situe à 11,5%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,0%. Si ces taux d'accroissement sont réalisés, l'OMD de la réduction de la pauvreté serait atteint au niveau national en 2015. Sur ce scénario, le nombre absolu

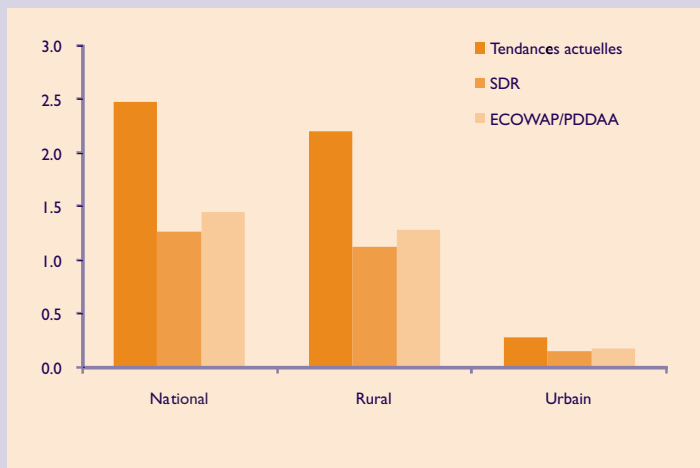
Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



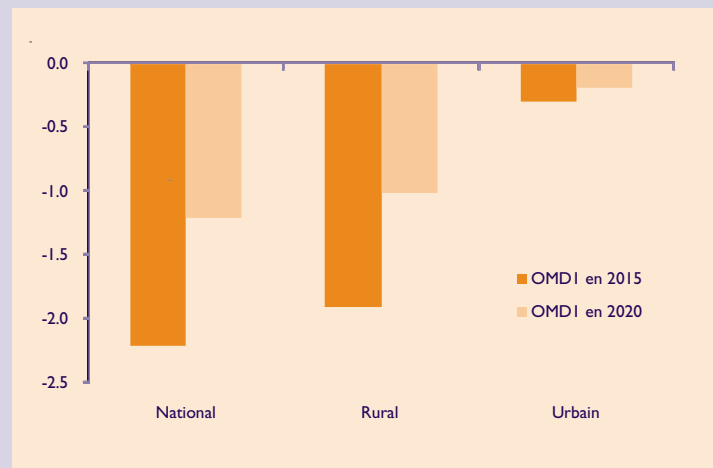
Graphique 2b : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 3a : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Graphique 3b : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)



de pauvres diminuerait significativement de presque 2,2 million d'habitants au niveau national et de 1,9 million au niveau rural, en dépit de l'augmentation projetée de la population de plus de 3% par an pendant la même période. Pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2020 (Graphique 1b), il faudrait une croissance agricole de 8,8%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 2,6%. Sur ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 1,2 million au niveau national et de 1,0 million au niveau rural en 2020.

Les résultats présentés ici indiquent que : (i) la continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Niger d'atteindre l'objectif de croissance de l'ECOWAP/PDDAA, ni même une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) pour les nouvelles stratégies gouvernementales, le scénario SDR visant à réduire la pauvreté de 66 à 52% en intervenant dans l'ensemble du secteur agricole, permettrait au Niger d'atteindre l'objectif de croissance

de l'ECOWAP/PDDAA, mais ne serait pas suffisant pour atteindre la cible de l'OMDI qui est de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015; (iii) pour atteindre ce dernier objectif en 2015 ou en 2020, il faudrait une croissance du secteur agricole de 11,5 et 8,8%, respectivement, soit le triple ou le double du taux qui résulteraient des tendances actuelles.

Bien que la croissance agricole accélérée globale puisse être la stratégie de réduction de pauvreté la plus prometteuse actuellement pour le Niger, une telle stratégie doit reconnaître que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences des stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications par rapport à la réduction de la pauvreté. Cette analyse est le sujet de la Brochure 3 : *Options stratégiques : implications pour la croissance agricole, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.*

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Niger avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU NIGER

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural (CIP/SDR) ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de l'Élevage et des Industries Animales.

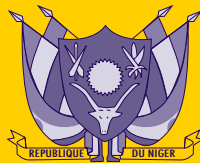
Personnes Ressources : Mr Adamou Danguioua, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère du Développement Agricole ; Mme Ibrah Salamatou ; Directrice des Statistiques du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Mme Maikoréma Zeinabou, Secrétaire Exécutive de la SDR ; Dr Baaré Amadou, Secrétaire Général du Ministère de l'Élevage et des Industries Animales.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès
Comité Interministériel de Pilotage de la SDR
Secrétariat Exécutif

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

NIGER

Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

Mettre en œuvre le *Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)* à travers l'*ECOWAP* comme *pièce maitresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté* suppose que *l'agriculture et ses sous-secteurs jouent*

un rôle important comme sources principales de croissance pro-pauvre tant au

niveau national que rural. Le Niger et les autres pays Africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. Pour la réussir, la mise en œuvre de l'agenda du PDDAA doit être guidée par une bonne compréhension de l'impact de la croissance sectorielle et de la croissance dans les sous-secteurs agricoles sur les niveaux de rev-

enus et de pauvreté des différentes catégories de ménages ruraux. Dans le cas présent, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) permettra au gouvernement Nigérien de cibler les options qui sont plus susceptibles de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

CROISSANCE AGRICOLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU NIGER

Des scénarios de réalisation de la SDR de manière à réussir l'objectif de 6% de croissance agricole et/ou une croissance comparable dans l'ensemble des secteurs non agricoles révèlent que la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait de 50% plus grande que la contribution due à la croissance des secteurs non agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près trois-cinquième à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

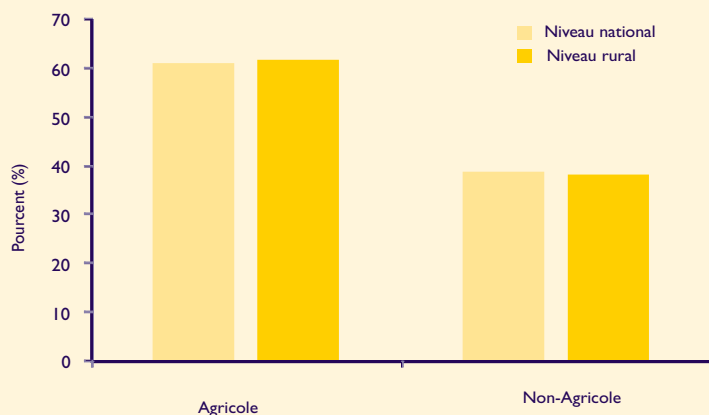
Bien que la croissance agricole accélérée de l'ensemble de l'agriculture puisse être la stratégie de réduction de la pauvreté la plus prometteuse actuellement disponible pour le Niger, une telle stratégie doit reconnaître que les sous-secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée par ses parts initiales dans le revenu et dans l'emploi à contribuer à l'accélération de la croissance. Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agri-

cole et à la réduction de la pauvreté des sous-secteurs agricoles. Sur le Graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions du PIB agricole résultant d'une croissance annuelle additionnelle de 1% dans chaque sous-secteur. La ligne courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes relatives à la réduction du taux de pauvreté. Le sous-secteur de l'élevage révèle la plus grande contribution au revenu agricole et à la réduction de la pauvreté. Une croissance additionnelle annuelle de 1% soutenue jusqu'en 2015 dans ce sous-secteur générerait un revenu supplémentaire de plus de 253 millions de \$US. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 6,7%.

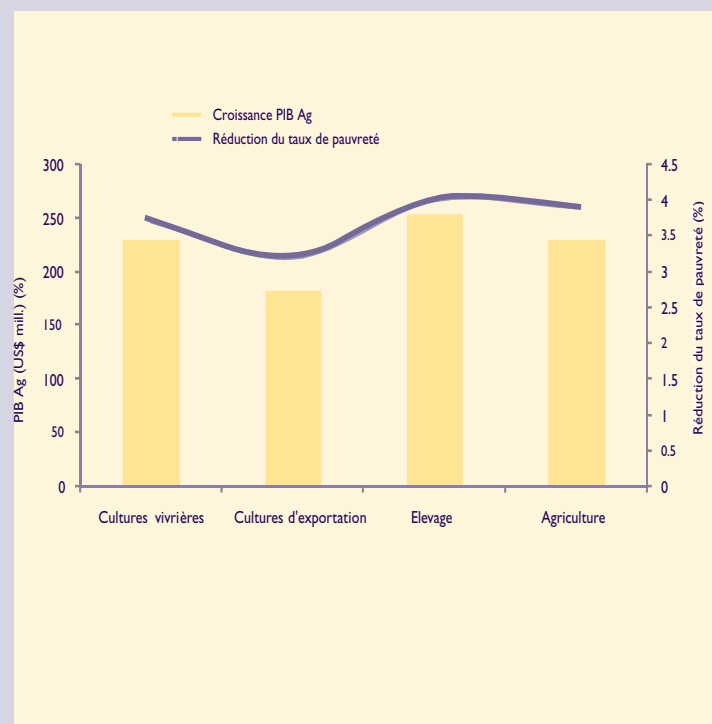
EFFICACITE DE STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance sont exposés dans le Graphique 3. La courbe supérieure (scénario de base) indique la baisse du taux de pauvreté avec l'hypothèse d'une continuation des ten-

Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)



Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (millions de \$US) et à la réduction de la pauvreté (%)



dances actuelles dans l'ensemble de l'économie ; ce qui résulterait en une réduction modeste de la pauvreté à 59% en 2015. La courbe inférieure (en jaune) décrit un rythme plus accéléré de réduction de la pauvreté avec une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% simultanément dans le secteur agricole et dans l'ensemble des secteurs non agricoles comparativement à leurs croissances de base. Le taux de pauvreté tomberait à 52,9%, soit une réduction de 6 points de pourcentage grâce à un gain de seulement 1 point de pourcentage sur les croissances agricole et non agricole de base. Les autres courbes du graphique représentent la baisse de l'incidence de pauvreté qui serait atteinte si le Niger choisit une stratégie qui réaliserait une croissance additionnelle de 1% dans un sous-secteur particulier, notamment les cultures vivrières, les cultures de rente ou l'élevage ou encore dans l'ensemble de l'agriculture. Elles indiquent que de tels efforts réduiraient le taux de pauvreté de 3 à 4 points de pourcentage au maximum comparativement à la tendance actuelle. Par conséquent, les stratégies ciblées exclusivement sur un secteur agricole ou sur l'ensemble de l'agriculture seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie plus globale qui vise à la fois la croissance agricole et non agricole.

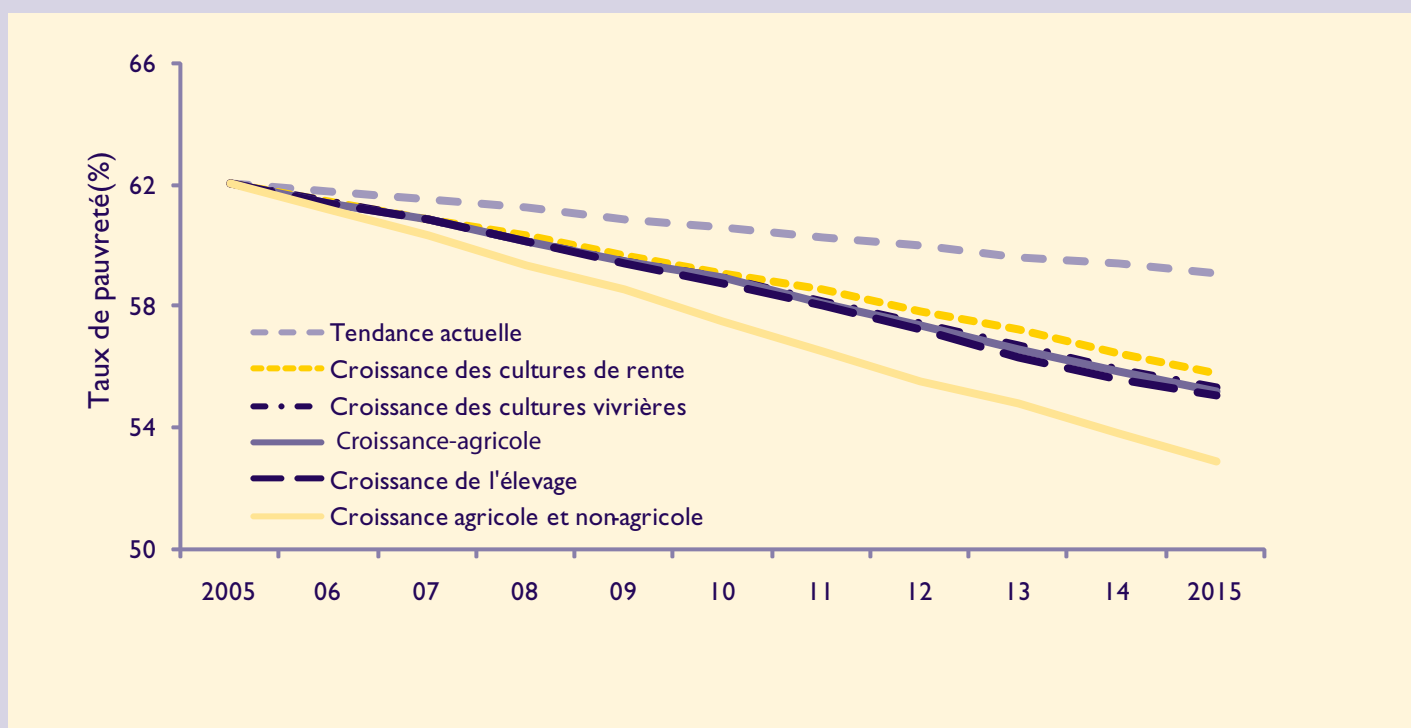
Il peut être extrêmement difficile d'atteindre un taux de croissance agricole très élevé, estimé à 11,5%, qui serait requis pour réaliser l'OMD de pauvreté en 2015

(Voir Brochure 2: *Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives*). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Niger peut faire des progrès significatifs pour atteindre cet objectif en 2015 – en assurant une mise en œuvre réussie de l'agenda de la SDR couplée à une stratégie efficace stimulant la croissance dans les secteurs non-agricoles.

Une analyse des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA et à réaliser l'OMD de réduction de la pauvreté au Niger:

- 1) L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années.
- 2) Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de 3 points de pourcentage seulement à l'horizon 2015, comparativement à son niveau connu en 2005.
- 3) Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus faiblement qu'une stratégie plus diversifiée visant

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)



à la fois la croissance agricole et la croissance non agricole.

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Niger avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU NIGER

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural (CIP/SDR) ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

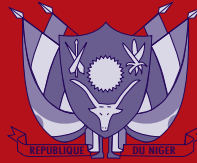
Personnes Ressources : Mr Adamou Danguioua, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère du Développement Agricole ; Mme Ibrah Salamatou ; Directrice des Statistiques du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Mme Maikoréma Zeinabou, Secrétaire Exécutive de la SDR ; Dr Baaré Amadou, Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès
Comité Interministériel de Pilotage de la SDR
Secrétariat Exécutif

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

NIGER

Financement à long-terme pour la croissance agricole et la réduction de la pauvreté

Le niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté présentés dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives) est calculé sur la base des

relations entre le taux de croissance du PIB agricole et la réduction du taux de pauvreté, et entre le niveau de financement agricole public et le taux de croissance du PIB agricole. Les estimations de la première relation indiquent qu'une croissance de 1% du PIB agricole contribue à une réduction de 2,58% des taux de pauvreté national et rural,

respectivement. D'un autre côté, les estimations de la deuxième relation suggèrent qu'une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur de 0,53%, supérieur à la valeur moyenne de 0,37 pour l'Afrique.

BESOINS FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA SDR, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMDI

Les Tableaux 1 and 2 résument les résultats des projections de besoins de financement à long-terme pour le secteur agricole. Les résultats utilisent la relation estimée entre les dépenses agricoles et la croissance agricole. La mise en œuvre réussie de la Stratégie de Développement Rurale (SDR) (réduction de la pauvreté de 66 à 52% en 2015) telle que discutée dans la Brochure 2 exigera un taux de croissance annuel des dépenses agricoles de 12%. Ce taux est plus élevé que la tendance actuelle de 6,9% de croissance entre 2001–2005 (Tableau 1). Pour atteindre l'OMDI en 2015 ou en 2020, les taux de croissance des dépenses exigés sont encore plus élevés – 25,1 et 18,2%, respectivement. Même si une croissance agricole de 6% de l'ECOWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles plus bas, 11,1%, inférieur aux autres scénarios, ce taux est pratiquement deux fois plus élevé que celui de la tendance actuelle.

Les taux de croissance des dépenses agricoles exigés pour financer les objectifs de la SDR, de l'ECOWAP/PDDAA et de l'OMDI peuvent paraître un peu élevés, en particulier celui exigé pour atteindre l'OMDI en 2015. Cela dit, la période couverte par les projections est relativement courte. En outre, les taux projetés paraissent

plus raisonnables si l'on considère l'augmentation des dépenses globales qu'ils impliquent. En tenant compte des taux de croissance des dépenses non-agricoles et du PIB non-agricole, le taux de croissance des dépenses totales est estimé à 7,9%, 7,7%, 13,0% et 9,8% respectivement pour les scénarios SDR, ECOWAP/PDDAA, OMDI en 2015 et OMDI en 2020.

Le financement de la SDR, en vue d'atteindre son objectif de réduction de la pauvreté de 66% à 52% en 2015, nécessitera une augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales de 22,3 à 28%. Pour atteindre l'objectif de 6% de croissance (ECOWAP/PDDAA), la part des dépenses du secteur rural représentera 26,5% des dépenses totales. Pour réduire de moitié la pauvreté en 2015 une augmentation substantielle de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales est exigée : de 22,3 à 52,6% ; une augmentation presque identique mais sur une période plus longue de 52,4% de la part des dépenses agricoles est exigée pour réduire de moitié la pauvreté en 2020.

MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LA SDR, L'ECOWAP/PDDAA ET L'OMDI

Les projections et tendances actuelles montrent que le Niger a déjà atteint et continuera d'atteindre l'engagement

Tableau 1 : Croissance économique et dépenses publiques

	2001	2002	2003	2004	2005	Taux de croissance (%)
PIB (prix courants) secteur rurale (milliards de FCFA)	570,5	598,6	629,4	573,7	690,1	5,4
PIB Non-Ag	855,5	914,2	944,7	981,1	1102,9	6,6
PIB	1426,0	1512,8	1574,1	1554,8	1793,0	6,1
Dépenses secteur rurale (SDR)	67,2	69,8	73,8	96,8	83,9	6,9
Dépenses Non-Ag	240,7	246,0	264,3	284,3	326,8	8,0
Dépenses totales	307,9	315,9	338,0	381,1	410,7	7,5
<i>Pourcent (%)</i>						
Dépenses Ag /Dépenses totales	21,8	22,1	21,8	25,4	20,4	
Dépenses Ag/PIB Ag	11,8	11,7	11,7	16,9	12,2	
Dépenses totales/PIB	21,6	20,9	21,5	24,5	22,9	

Tableau 2 : Estimati

Taux de croissance
PIB Ag
PIB Non-Ag
PIB
Dépenses Ag
Dépenses totales
Dépenses Ag/Dép
Dépenses Ag/PIB
Dépenses totales/

de Maputo d'allouer une part de 10% de son budget aux dépenses agricoles en 2015 au plus tard. Le Graphique 1 montre le montant des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015. Les barres les plus sombres représentent les dépenses annuelles requises pour atteindre l'objectif de la SDR de réduire la pauvreté de 66 à 52% en 2015. Les barres un peu moins sombres se rapportent aux niveaux de dépenses annuelles requises pour que le Niger puisse atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA – réaliser une croissance agricole de 6%. Les barres les plus claires représentent les dépenses nécessaires pour atteindre l'objectif de l'OMDI en 2015 alors que les barres qui continuent jusqu'en 2020 représentent les dépenses exigées pour atteindre le même objectif en 2020. Pour atteindre l'objectif de la SDR, les dépenses du secteur rural vont se situer à 233,2 milliards FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA, l'augmentation nécessaire des dépenses est presque égale à celle de la SDR – 206,7 milliards de FCFA en 2015. D'un autre côté, réaliser l'OMDI nécessitera un niveau de dépenses de 602,4 milliards de FCFA en 2015 et de 834,1 milliards de FCFA en 2020.

Les sources de financement requises pour couvrir les niveaux de dépenses repris ci-dessus sont présentées dans les Graphiques 2, 3, 4 et 5 pour les scénarios alternatifs. Ces projections supposent que la part financière interne passera des 13,7% actuelle à 30% en 2015 ou en 2020 pour atteindre l'OMDI en 2020.

Le montant annuel des ressources de sources internes requit pour le financement de l'agenda de la SDR devrait

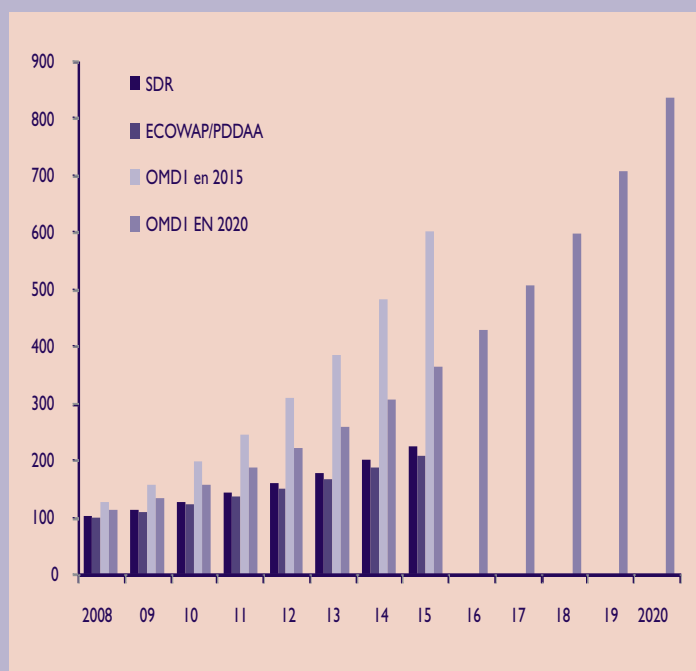
passer de 14,1 à 48,7 milliards de FCFA entre 2008 et 2015. L'assistance financière pour combler l'écart de financement devrait également passer de 86,8 à 174,4 milliards de FCFA entre 2008 et 2015. Pour le scénario de l'ECOWAP/PDDAA, les ressources internes devraient passer de 13,9 à 45,1 milliards de FCFA entre 2008 et 2015, les sources externes devraient également augmenter de 85,3 à 161,5 milliards de FCFA entre 2008 et 2015. La réalisation de l'OMDI en 2015 exige que les ressources internes soient beaucoup plus importantes d'ici à 2015 passant de 17,6 à 131,5 milliards de FCFA et que les ressources externes augmentent de 108,2 à 470,8 milliards de FCFA en 2015. Pour atteindre le même objectif en 2020, les ressources internes et externes devront se situer respectivement à 250,2 et 583,9 milliards de FCFA en 2020.

Même si une mise en œuvre réussie de l'agenda de la SDR contribue à diminuer le taux de pauvreté de 66 à 52% en 2015, comme indiqué dans la Brochure 2, cela ne sera pas suffisant pour atteindre l'OMDI. De même, la réalisation des 6% de croissance de l'ECOWAP/PDDAA fera baisser le taux de pauvreté de 18%, mais n'atteindra pas l'OMDI. Afin d'atteindre l'OMDI en 2015, le Niger aura besoin d'une forte croissance des dépenses internes de 131,5 milliards de FCFA, mais aussi des dépenses externes de 470,8 milliards de FCFA à l'horizon 2015. Pour l'atteinte de l'OMDI en 2020 les dépenses internes et externes devront être augmentées à hauteur de 250 et 583,9 milliards de FCFA, respectivement.

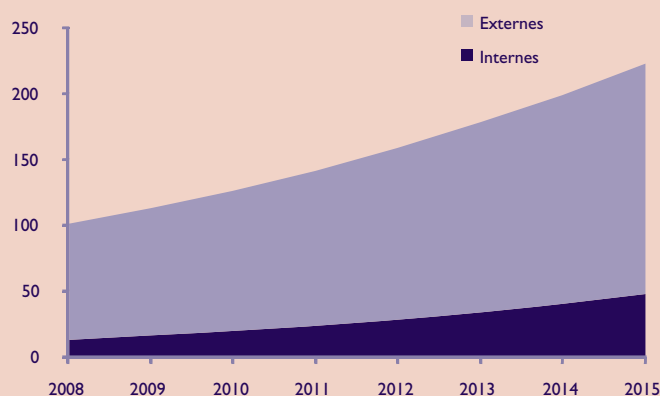
Allocation des ressources au secteur agricole

	SDR	ECOWAP/ PDDAA	OMDI en 2015	OMDI en 2020
Ag (%)				
2008	6,4	6,0	11,9	9,0
2009	2,9	2,9	2,9	2,9
2010	4,6	4,4	8,2	6,1
2011	12,0	11,1	25,1	18,2
2012	7,9	7,7	13,0	9,8
Dépenses totales (%)				
2015	28,0	26,5	52,6	39,3
2020				52,4
Ag (%)				
2015	16,5	15,8	28,2	21,5
2020				32,2
PIB (%)				
2015	28,2	28,1	30,7	28,7
2020				36,9

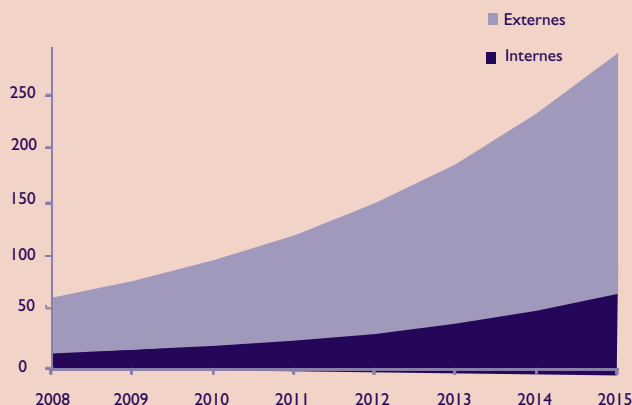
Graphique 1 : Financement requis sous les objectifs de la SDR, de l'ECOWAP/PDDAA et de l'OMDI (milliards de FCFA)



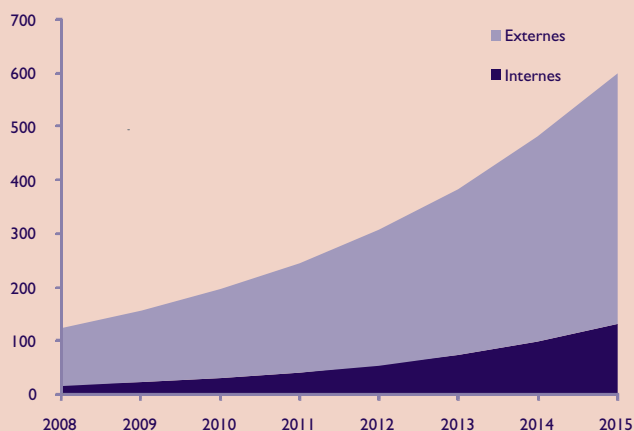
Graphique 2 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'objectif de la SDR (milliards de FCFA)



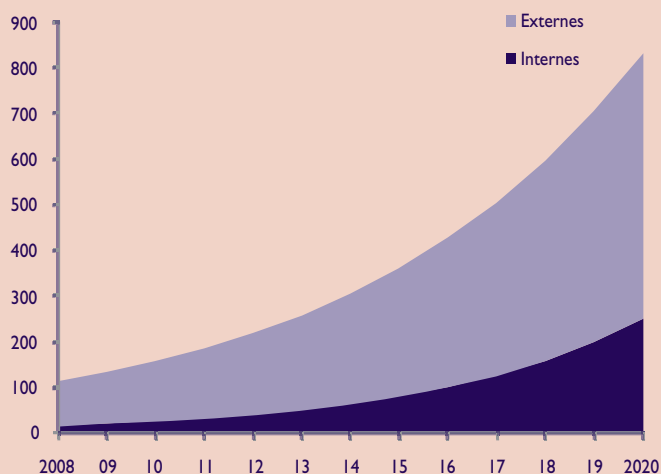
Graphique 3 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA (milliards de FCFA)



Graphique 4 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'OMDI en 2015 (milliards de FCFA)



Graphique 5 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'OMDI en 2020 (milliards de FCFA)



Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Niger avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU NIGER

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural (CIP/SDR) ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

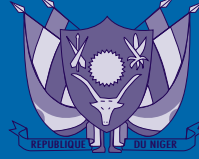
Personnes Ressources : Mr Adamou Danguioua, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère du Développement Agricole ; Mme Ibrah Salamatou ; Directrice des Statistiques du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Mme Maikoréma Zeinabou, Secrétaire Exécutive de la SDR ; Dr Baaré Amadou, Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès
Comité Interministériel de Pilotage de la SDR
Secrétariat Exécutif

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

NIGER

Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du SDR/PNIA

Le *Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD)* a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela requiert des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

i. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme

du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

ii. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

iii. La revue des progrès au niveau national : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (ReSAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à

renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (NIGER-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé ASAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter les meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des services statistiques, des unités de planification, des universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (Directeur de cabinet ou Directeur National) qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le SAKSS national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national.

Dispositif de pilotage et de la mise en œuvre de la stratégies de développement rural

Un comité interministériel de pilotage (CIP)¹ composé des ministres du secteur (Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire – MAT/DC, Ministère du Développement Agricole – MDA, Ministère de l'Hydraulique – MH, Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification – ME/LCD, Ministère de l'Élevage et des Industries Animales – MEIA, Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation – MC/I/N, Ministère de l'Économie et des Finances – ME/F), actuellement présidé par le Ministre du MDA. Instance opérationnelle de coordination, il anime le processus de mise en œuvre de la SDR et en rend compte au Gouvernement.

Les attributions du Président du CIP sont les suivantes :

- Veiller au bon fonctionnement du dispositif institutionnel défini par le décret n°2004-207/PRN/PM du 18 juillet 2004 ;
- Assurer la concertation avec les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de la SDR ;
- Veiller à la mise en œuvre des orientations définies dans la SDR et en rendre compte au Gouvernement ;
- Coordonner la définition et la mise à jour du plan d'action de la SDR ;
- Coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes de la SDR.

Les attributions du CIP sont les suivantes :

- Veiller à l'internalisation et à l'appropriation de la SDR par les différentes institutions de l'État, les partenaires au développement et les populations ;
- Définir les objectifs spécifiques mesurables et les moyens pour la mise en œuvre de la SDR (Plan d'action) ;
- Coordonner la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de la SDR ;
- Veiller à la concertation avec les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la SDR ;
- Veiller à la cohérence et à la coordination de la mise en œuvre des programmes de la SDR ;

- Proposer au gouvernement les mesures législatives et réglementaires appropriées pour faciliter la mise en œuvre de la SDR ;
- Proposer au Gouvernement les mises à jour des orientations de la politique de l'État en matière de développement rural ;
- S'assurer que le suivi et l'évaluation de la SDR sont réalisés et que les résultats sont correctement pris en compte dans la SDR.

Un comité de concertation Etat/Partenaires techniques et financiers : Le SE-SDR et les PTF du secteur rural se réunissent régulièrement depuis 2004 dans un cadre informel qui tient lieu de Comité de concertation. La mise en place de ce comité permanent de concertation se traduira par l'adoption d'un accord formel engageant les différents partenaires et l'État. Les attributions envisagées pour ce comité de concertation sont les suivantes : i) Offrir un cadre de concertation sur les orientations en matière de développement rural, ii) Permettre la coordination des appuis des partenaires dans le secteur (examen des cadres stratégiques prévisionnels, information sur les actions en instruction, etc.), iii) Permettre l'identification, l'élaboration et l'utilisation d'outils conjoints en matière de programmation, de suivi-évaluation et d'étude, dans l'esprit d'une mise en application de la Déclaration de Paris.

Deux organes techniques : Une structure de concertation entre tous les acteurs du développement rural, de promotion de la SDR et de conseil: le **Comité technique développement rural (CT-DR)**² qui a les attributions suivantes :

- Contribuer à l'appropriation et à l'internalisation de la SDR par les acteurs concernés ;
- Contribuer à l'échange d'informations et à la concertation entre les acteurs ;
- Contribuer à l'élaboration du plan d'action et à la mise à jour des orientations stratégiques de la SDR ;
- Contribuer au suivi évaluation de la SDR ;
- Proposer les orientations nécessaires pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la SDR ;
- Veiller à l'adéquation des actions de la SDR par rapport à la SRP ;
- Proposer les ajustements nécessaires et fournir toute contribution utile pour améliorer les conditions de mise en œuvre de la SDR.

Une structure de coordination de la mise en œuvre de la SDR, de son suivi-évaluation et de préparation des évolutions institutionnelles et opérationnelles souhaitables: le **Secrétariat Exécutif de la SDR (SE/SDR)**³ qui a les attributions suivantes :

- Préparer les réunions du CIP/SDR et du CT/DR et en rédiger les comptes rendus ;

1. Décret n°2004-207/PRN/PM du 18 juillet 2004

2. Arrêté n°060/CIP/SDR du 1 novembre 2004.

- Capitaliser et assurer l'échange des informations sur la mise en œuvre de la SDR ;
- Assurer la coordination et l'impulsion du système de suivi-évaluation de la SDR ainsi que sa mise en œuvre ;
- Assurer la coordination de la préparation du plan d'action de la SDR et la mise à jour périodique ;
- Assurer la coordination des études nécessaires pour la mise en œuvre de la SDR ;
- Faciliter les relations entre l'État et les partenaires au développement pour la mise en œuvre de la SDR ;
- Préparer et suivre les actions de communication entrant dans ce cadre ;
- Participer à la mobilisation des ressources nécessaires à l'animation et à la concertation pour la mise en œuvre de la SDR ;
- Étudier les évolutions institutionnelles souhaitables ;
- Suggérer au CIP/SDR toute étude tendant à améliorer la mise en œuvre de la SDR et en proposer les termes de référence.

Deux cellules (DEP/DRFM-DRH et DEP/DS) : Elles jouent le rôle d'interface entre le niveau stratégique et le niveau opérationnel, en assurant respectivement les fonctions de budgétisation et de suivi-évaluation/traitement de l'information. Les attributions de ces cellules sont les suivantes :

Cellule DEP/DRFM-DRH⁴ :

- Capitaliser et assurer l'échange des informations sur les financements du secteur rural ;
- Préparer les discussions budgétaires entre les Ministères en charge du secteur rural et le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Participer aux réunions ou autres discussions des Partenaires Techniques et Financiers sur la programmation budgétaire des projets ;
- Participer à la préparation et la mise à jour périodique du plan d'action de la Stratégie de Développement Rural et du Cadre des Dépenses à moyen Terme du secteur rural ;
- Proposer au CIP/SDR des orientations nécessaires dans l'allocation et l'utilisation des ressources dans le secteur rural.

Cellule DEP/DS⁵ :

La Cellule chargée des statistiques, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes du secteur rural, sous l'égide du Secrétariat Exécutif de la Stratégie de Développement Rural et en collaboration avec les Directions Techniques, a pour mission de :

- Capitaliser et assurer l'échange des informations statistiques entre les institutions du secteur rural ;
- Collecter, traiter et transmettre les informations statistiques du Secteur rural à l'Institut National de la Statistique ;

- Contribuer au fonctionnement du dispositif de suivi et de l'évaluation de la SDR ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des projets et programmes du secteur rural ;
- Collecter, analyser et transmettre, les informations relatives au suivi et à l'évaluation des projets et programmes du secteur rural au Commissariat au Développement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Mettre en place un système d'information relatif au secteur rural ;
- Proposer au Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural les orientations nécessaires dans les domaines de la collecte des informations statistiques, du suivi et de l'évaluation des projets et programmes du secteur rural ;
- Concevoir un modèle de suivi de la croissance du secteur.

Au niveau opérationnel

- 13 Comités de pilotage et Cadres de concertation pour les 23 programmes et sous programmes

Un maître d'ouvrage spécifique, de niveau ministériel, a été désigné par le Gouvernement pour en assurer la tutelle.

Le maître d'ouvrage se voit ainsi confier les attributions suivantes :

- Définir un dispositif institutionnel approprié pour la mise œuvre des programmes et sous-programmes ;
- Coordonner les activités et s'assurer de leur cohérence et de leur conformité avec les orientations de la SDR ;
- Mettre en place un cadre de concertation avec les partenaires techniques et financiers et la société civile pour le pilotage ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des programmes et sous-programmes ;
- Proposer au CIP/SDR un plan d'actions annuel et les orientations éventuellement souhaitables ;
- Proposer les modalités de mise en cohérence des actions en cours et prévues dans le cadre du programme et dessous-programmes.

Le maître d'ouvrage est également chargé de veiller au respect, par les maîtres d'œuvre et les opérateurs intervenant dans son programme, des autres stratégies sectorielles qui devraient être prises en compte dans la mise en œuvre de certaines actions. A ce titre, il pourra engager des actions de concertation, de coordination ou de partenariat avec d'autres ministères ou institutions et ainsi améliorer la cohérence globale de l'action gouvernementale.

Les attributions envisagées pour ces cadres de concertation sont les suivantes : i) Offrir un cadre de concertation

3. Arrêté n°061/CIP/SDR du 8 novembre 2004.

4. Arrêté n° 001/CIP/SDR/MHE/LCD du 24 janvier 2006.

5. Arrêté n°001/CIP/SDR du 24 janvier 2008.

sur les orientations et sur les modalités de mise en œuvre des programmes, ii) Permettre la coordination des appuis des partenaires dans les domaines techniques concernés, iii) Permettre l'identification, l'élaboration et l'utilisation d'outils conjoints en matière de programmation, de suivi-évaluation et d'étude, dans l'esprit d'une mise en application de la Déclaration de Paris.

- Une unité de mise en œuvre par objectif spécifique

Chaque objectif spécifique de programme est mis en œuvre par une direction technique, ou une administration de mission, désignée par le Comité Interministériel de Pilotage de la SDR. Cette structure n'est pas nécessairement issue du ministère maître d'ouvrage du programme considéré. Le maître d'œuvre est chargé de coordonner les différents opérateurs intervenant dans la mise en œuvre des actions prévues pour atteindre les résultats attendus de l'objectif spécifique qui lui a été confié et, le cas échéant, d'intervenir directement dans la mise en œuvre des actions. Par ailleurs le maître d'œuvre doit impliquer l'ensemble des institutions, services administratifs et structures privées concernés par les actions dont il a la charge afin de coordonner les efforts nationaux dans ces domaines. Une telle coordination permettra à l'avenir d'éviter les duplications et le manque de cohérence, parfois constatés dans l'action publique.

La structure maître d'œuvre est dotée d'un budget spécifique où est inscrit l'ensemble des ressources correspondantes à la mise en œuvre des actions liées à l'objectif spécifique, c'est à dire les coûts de fonctionnement, les investissements dont elle assure la mise en œuvre directe et les investissements délégués à une autre structure dans le cadre de conventions (projets, prestataires publics ou privés).

Au niveau régional

- Un comité de pilotage du PA-SDR dans chaque région et chaque département
- Un comité technique de coordination des Maîtres d'œuvre que sont les services régionaux et départementaux
- Un Secrétariat permanent du Secteur rural travaillant sous l'autorité du correspondant régional de la SDR (le SGA du Gouvernement).
- Un secrétaire permanent existe également dans les départements.
- Un cadre de concertation Etat/PTF du secteur rural dans chaque région.

Mandats et attributions des Partenaires Techniques et Financiers chefs de file

A chaque niveau de concertation (sectoriel, sous-sectoriel, régional), les partenaires ont la latitude de désigner l'un d'entre eux comme point focal / chef de file et lui confier à ce titre des responsabilités particulières. Ensemble avec le SE-SDR et les Unités de coordination des Programmes, les chefs de file des PTF constituent les principaux animateurs

de la concertation. Le mandat des chefs de file est temporaire et généralement sur une base rotative. Au niveau du secteur dans son ensemble, la Délégation de la Commission Européenne assure actuellement le rôle de chef de file. Au niveau des programmes, la désignation des chefs de file est presque terminée ; une carte d'intervention des partenaires du secteur rural (une vingtaine) a été établie.

Au niveau sectoriel

Le chef de file des PTF du secteur rural est désigné lors d'une réunion ordinaire du cadre, ou comité, de concertation Etat / PTF du secteur rural par consensus des PTF présents. Le Compte rendu de la réunion, adopté lors de la réunion suivante, fait foi de cette désignation. La durée de son mandat est de deux ans.

La mission du Chef de File des PTF du Secteur Rural (CF-PTF/SR) s'inscrit, d'une part, dans le dispositif national de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural et de ses programmes et d'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et du respect des engagements réciproques pris à cette occasion (Principes d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation, Gestion axé sur les résultats et Responsabilité mutuelle). Pour cela, le CF-PTF/SR s'inscrit dans les dispositifs et systèmes d'information mis en place au plan national et international (Global Donor Platform for Rural Development).

Le chef de File est chargé par ses pairs de proposer les activités nécessaires en termes de sensibilisation, formation et renforcement des capacités, en vue de la mise en œuvre effective de la Déclaration de Paris, et plus particulièrement de l'application de l'approche programme dans le secteur rural.

Dans le cadre ainsi défini, le Chef de File des PTFs est mandaté par ses pairs pour :

- Servir de facilitateur entre le SE-SDR et les PTF et, plus généralement, d'interlocuteur privilégié (porte parole) avec les autorités sectorielles et en premier lieu le Comité Interministériel de Pilotage de la SDR ;
- Animer le dialogue entre les PTF afin de rechercher des positions consensuelles sur les différentes questions relatives à la mise en œuvre de la SDR et de ses programmes ;
- Accompagner une évolution des mentalités qui permettra la mise en œuvre et la réussite de ces nouvelles pratiques tant de la part des administrations Nigériennes qu'au niveau des PTF ;
- Susciter la nécessaire évolution des pratiques en matière de programmation, d'exécution, de suivi et d'évaluation des politiques de développement rural tant de la part des administrations Nigériennes qu'au niveau des PTF ;
- Assurer la co-présidence du cadre de partenariat Etat/PTF du secteur rural, co-organiser les réunions participer à la production des comptes rendus ;
- Assurer la présidence du cadre de concertation des PTF du secteur rural, organiser les réunions et en assurer les comptes rendus.

Un Plan d'action commun PTF du secteur Rural/ Gouvernement sera proposé conjointement par le Chef de file des PTF et le SE-SDR afin de donner un cadre opérationnel de mise en application de la Déclaration de Paris dans le secteur rural, pour des périodes successives de deux ans.

Au niveau sous-sectoriel

Formellement mis en place à partir de mi-2008 jusqu'à début 2009, les instances de pilotage sous-sectorielles s'opérationnalisent progressivement, et la quasi-totalité des instances sous-sectorielles disposent maintenant d'un chef de file des PTF désigné par ses pairs.

Le chef de file des PTF du secteur rural au niveau sous-sectoriel est désigné parmi les PTF intervenant dans le sous-secteur, sur la base d'un consensus entre les principaux acteurs concernés.

La mission du chef de file des PTF au niveau sous-sectoriel s'inscrit dans le dispositif de pilotage et de mise en œuvre des programmes de la Stratégie de Développement Rural, composé d'un comité de pilotage et d'un cadre de concertation Etat / Partenaires. Il est chargé par ses pairs de proposer les activités nécessaires en termes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre effective des principes de la déclaration de Paris et de l'application de l'approche programme dans le secteur rural au niveau des sous-secteurs.

Dans le cadre ainsi défini, le chef de file des partenaires techniques et financiers au niveau sous-sectoriel est mandaté par ses pairs pour :

- Faciliter la mobilisation des ressources financières pour assurer le fonctionnement des organes de pilotage au niveau sous-sectoriel ;
- Faciliter et accompagner la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement des différents outils de programmation, prise de décision, collecte et diffusion de l'information, suivi-évaluation, au niveau sous-sectoriel ; et veiller particulièrement à l'harmonisation de ces outils avec les autres sous-secteurs. Pour cela, il sera en relation étroite avec le Chef de File des PTF au niveau sectoriel et avec le SE-SDR ;
- Faciliter la négociation (notamment sur la constitution du budget programme), la communication et l'échange d'information entre les instances de pilotage de la SDR au niveau sous-sectoriel et les PTF ;
- Faciliter la mobilisation des PTF et l'alignement de leurs interventions dans le cadre du budget programme sous-sectoriel ;
- Promouvoir et faciliter l'harmonisation des modes d'intervention des PTF au niveau sous-sectoriel, par l'instauration de procédures communes dans l'administration des appuis, de programmations, de revues conjointes, de fonds communs... ;
- Assurer la co-présidence du cadre de concertation Etat/PTF au niveau sous-sectoriel. Co-organiser les réunions et participer à la rédaction des comptes rendus.

Au niveau régional

Au niveau régional, le dispositif de concertation « Etat – Partenaires techniques » s'inscrit dans le processus de régionalisation de la SDR, qui prévoit la déconcentration des instances de pilotage de la SDR à l'échelle des régions et départements et l'élaboration des plans d'action de la SDR pour ces deux entités territoriales (cf. Guide d'orientation de la régionalisation). Les cadres de concertation « Etat/ Partenaires techniques et financiers » à l'échelle régionale visent à (i) rechercher systématiquement les meilleures synergies et complémentarités avec les intervenants opérant dans les mêmes communes en partageant les outils, études, bonnes pratiques, plans de développement et autres informations afin de maximiser l'efficacité dans l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines engagées par les partenaires, (ii) programmer conjointement et annuellement les interventions dans le respect des mandats et avantages comparatifs de chaque partenaire de la Région, (iii) organiser des missions de suivi-évaluation conjointes et en faciliter la réalisation ; (iv) promouvoir l'harmonisation des procédures et des méthodes d'intervention entre PTF et les autres partenaires au développement de la Région ; et (v) instaurer et faciliter un dialogue permanent entre les PTF intervenant dans la région, ainsi qu'entre les PTF et les autorités et services techniques régionaux.

Le chef de file des PTF du secteur rural au niveau des régions est désigné parmi les PTF intervenant dans les régions, sur la base d'un consensus parmi les principaux acteurs concernés.

La mission du Chef de File des PTF du Secteur Rural (CF-PTF/SR) s'inscrit dans le dispositif régional de pilotage et de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural et de ses programmes dans les régions. Il est chargé par ses pairs de proposer les activités nécessaires en termes de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre effective des principes de la Déclaration de Paris et de l'application de l'approche programme dans le secteur rural au niveau des régions.

Forces et opportunités du dispositif

Le dispositif de concertation et de pilotage de la SDR est à ce jour entièrement constitué. Il est unique, cohérent avec la stratégie, et fait l'objet d'un consensus général, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau de ses partenaires. Son développement est soutenu par le programme 7 de la SDR, « renforcement des institutions publiques du secteur rural », qui a vocation à canaliser et mettre en cohérence l'ensemble des activités de renforcement institutionnel et de maîtrise des flux d'information, nécessaires à la mise en œuvre de l'approche programme.

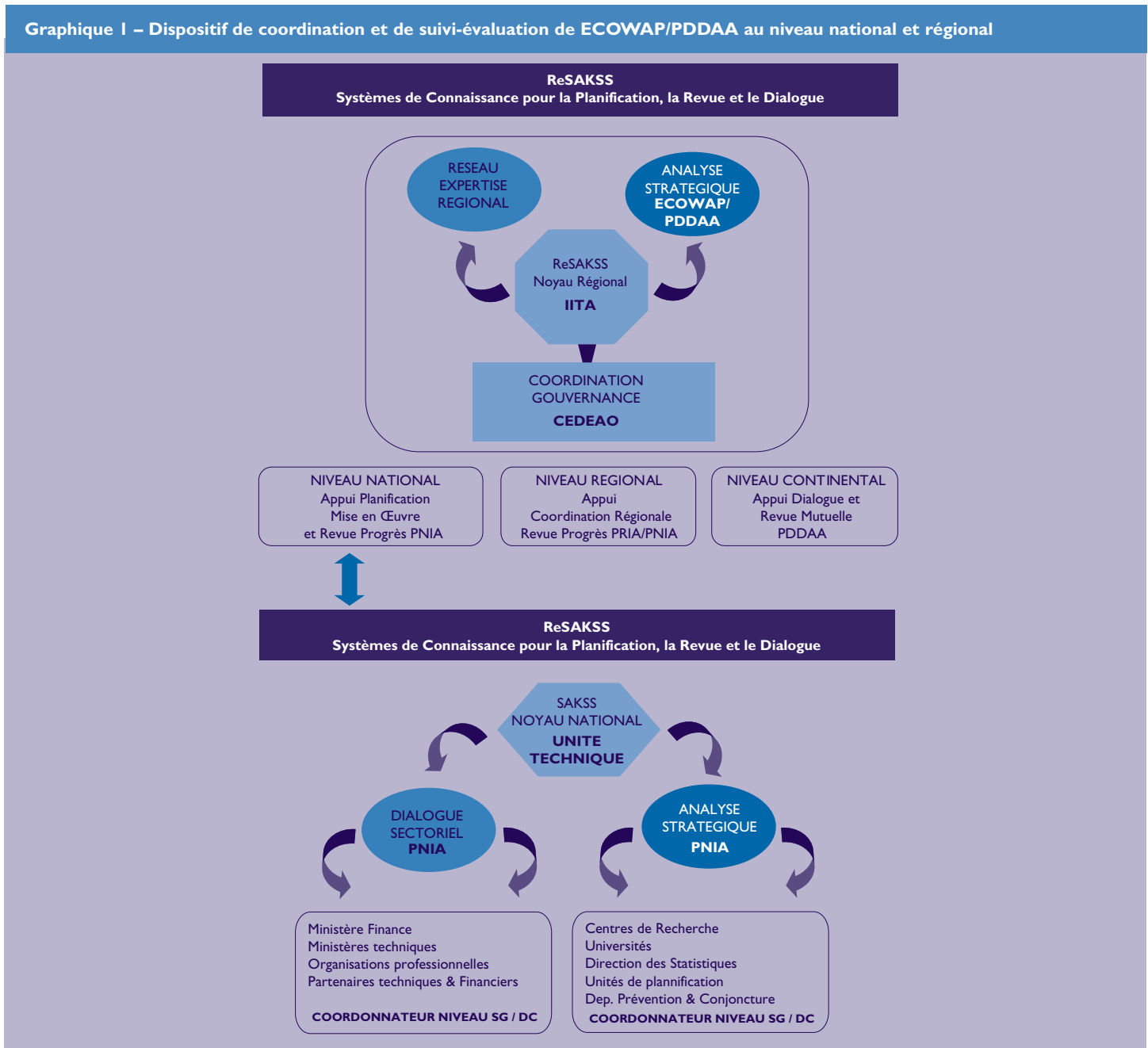
Faiblesses et contraintes

Toutefois, au niveau opérationnel, c'est-à-dire au niveau de la mise en œuvre des programmes et au niveau régional, le dispositif est en phase de développement et les outils de pilotage sont en pleine conception. De même, le système de

suivi-évaluation, et plus généralement le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion de l'information est en cours de montage, ainsi que le programme de formation des cadres (en gestion axée sur les résultats notamment). Le ReSAKSS WA aura donc vocation à appuyer le secteur rural dans ce

domaine pour améliorer l'existant au travers du programme 7, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CT/DR, par délégation du CIP/SDR.

Le Schéma du dispositif se présente dans le graphique suivant :



Cette synthèse est tirée des travaux effectués par des experts du Niger, les résultats de la modélisation effectuée par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

REPUBLIQUE DU NIGER

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Comité Interministériel de Pilotage de la Stratégie de Développement Rural (CIP/SDR) ; Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Ministère du Développement Agricole ; Ministère de l'Elevage et des Industries Animales.

Personnes Ressources : Mr Adamou Danguioua, Directeur des Etudes et de la Programmation du Ministère du Développement Agricole ; Mme Ibrah Salamatou ; Directrice des Statistiques du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; Mme Maikoréma Zeinabou, Secrétaire Exécutive de la SDR ; Dr Baaré Amadou, Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage et des Industries Animales. Paysannes et de la Syndicalisation des Agricultures et Ministre Conseiller, Chargé du NEPAD et du Fonds de Solidarité Nationale.